

N° de dossier de
permis d'urbanisme

**VILLE DE BRUXELLES
DEPARTEMENT URBANISME**

**Prime communale pour la création d'accès séparés au logement
FORMULAIRE DE DEMANDE**

A transmettre avant le 1er décembre de l'année à :

Ville de Bruxelles
Cellule Stratégies de Développement
Boulevard Anspach 6 – 11e étage
1000 Bruxelles

Informations et contact : Urbanisme – Cellule Stratégies de Développement – 02/279.30.08 –
developpement.urbanisme@brucity.be

1. Identité du demandeur

Nom – Prénom (*nom du signataire*)

Représentant (*nom et statut de la personne morale*).....

Adresse : rue / n° / bte :

Cde postal / localité

Tél. : **Portable** :

E-mail :

Agissant en qualité de : (co)propriétaire / locataire / Autre (*à préciser*)¹ :

N° de compte sur lequel la prime devra être versée :

2. Données relatives à l'immeuble²

Adresse du bien :

Création de l'accès séparé : façade principale / façade latérale / façade arrière

Accès séparé desservant les étages de deux ou plusieurs immeubles mitoyens appartenant à des propriétaires distincts : oui / non

Logements prévus : Nombre de ... maisons unifamiliales ¹
... appartements 1 chambre ¹
... appartements 2 chambres ¹

¹ Biffer les mentions inutiles.

² La Ville se réserve le droit d'exclure certains postes ne répondant pas à la définition de l'accès séparé indiquée à l'article 2 du règlement relatif à l'octroi d'une prime communale pour la création d'accès séparés aux logements.

... appartements 3 chambres ou plus ¹
... studios ¹

Prise en gestion des logements par un opérateur œuvrant à la réalisation de logement social : oui / non¹

Si oui, spécifier l'opérateur :

3. Documents à joindre au présent formulaire

1. Pour les personnes physiques : une photocopie recto / verso de la carte d'identité du demandeur .

Pour les personnes morales de droit privé: une photocopie des statuts et de la liste des administrateurs parus au Moniteur belge.

2. Copie d'un devis détaillé d'un entrepreneur, spécifiant les postes relatifs aux travaux de création de l'accès séparé.

3. En cas de collaboration avec une agence immobilière sociale, Projet X ou un autre opérateur œuvrant à la réalisation de logement social ou assimilé : copie de la convention attestant de cette collaboration (contrat de bail, mandat de gestion).

4. Dans le cas où l'accès séparé dessert les étages de deux ou plusieurs immeubles mitoyens appartenant à des propriétaires distincts : copie de la convention conclue entre lesdits propriétaires.

5. Dans le cas où la délivrance d'un permis d'urbanisme est nécessaire, copie de l'attestation de dépôt d'une demande de permis d'urbanisme.
Lorsque le bien est classé, joindre également un jeu de plans et des photos de l'immeuble.

6. Dans le cas où la prime est demandée alors qu'un permis d'urbanisme n'est pas nécessaire : le formulaire relatif aux travaux à exécuter disponible auprès de l'administration communale, dûment rempli, daté et signé.

a) Pour le titulaire d'un droit réel sur l'immeuble : soit le titre de propriété émis par le cadastre, soit l'acte du bail emphytéotique signé, soit l'acte de copropriété signé, soit l'acte d'usufruit ;

b) Pour le locataire : copie du contrat de bail et autorisation écrite du propriétaire d'effectuer les travaux.

Fait à

Le

(Lu et approuvé) (Signature du demandeur)
